



RAPPORT DU CEI AUX PORTEURS DE PARTS

Fonds mutuels CIBC

Famille de Portefeuilles CIBC

Fonds communs Impérial et Portefeuilles axés sur la production de revenu

Fonds négociés en bourse CIBC

Fonds de titres à revenu fixe CIBC

Cher porteur de parts,

Je vous écris au nom du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds (collectivement, les « Fonds » et individuellement, un « Fonds ») gérés par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « Banque CIBC ») et Gestion d'actifs CIBC inc. (« GACI », collectivement avec la Banque CIBC, la « société de gestion »), lequel comité a été constitué en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »).

Les autorités en valeurs mobilières ont confié au CEI le mandat d'examiner les questions de conflits d'intérêts d'organismes de placement collectif relevées et soumises au CEI par la Banque CIBC et GACI, et de donner son approbation ou sa recommandation en réponse à ces questions, selon le conflit d'intérêts. Le CEI cherche principalement à déterminer si la mesure projetée par la société de gestion relativement à une question de conflits d'intérêts aboutit à un résultat juste et raisonnable pour l'organisme de placement collectif.

Au moins une fois par année, le CEI examine et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques portant sur les questions de conflits d'intérêts à l'égard des Fonds (énumérés à l'annexe A) et effectue une autoévaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité. Le CEI a effectué son évaluation annuelle lors de sa réunion de mai 2023. Il a confirmé que chacun de ses membres était toujours indépendant et que sa rémunération était raisonnable. En outre, à la lumière de son expertise dans une variété de domaines, notamment les institutions financières, les fonds d'investissement, d'autres entreprises de placement, le domaine comptable ainsi que la gouvernance, le CEI a conclu que le comité dans son ensemble, ainsi que chacun de ses membres, exerçait ses fonctions de manière positive et efficace.

Le rapport qui suit, dressé au 31 décembre 2023, constitue le rapport annuel aux porteurs de parts des Fonds que la société de gestion gère, notamment les Fonds mutuels CIBC, la famille de portefeuilles CIBC, les Fonds communs Impérial et les Portefeuilles axés sur la production de revenu, ainsi que les Fonds négociés en bourse CIBC et les Fonds de titres à revenu fixe CIBC gérés par Gestion d'actifs CIBC, conformément aux exigences du Règlement 81-107.

Le CEI se réjouit de continuer à travailler dans l'intérêt des Fonds et de poursuivre la relation collaborative et mutuellement respectueuse qu'il entretient avec la société de gestion des Fonds.

Bryan Houston

Président du comité d'examen indépendant

Le 22 février 2024

Nom du membre du CEI	Autres comités auxquels siège le membre du CEI	Nomination initiale au CEI	Année de renouvellement (le cas échéant)	Échéance du mandat
Marcia Lewis Brown Toronto, Ontario	Canadian General Investments, Ltd.	2016	2022	2025
David Forster Toronto, Ontario	Aucun	2020	2023	2026
Bryan Houston (président) Toronto, Ontario	Aucun	2017	2023	2026
Deborah Leckman Toronto, Ontario	Aucun	2020	2023	2026
Barry Pollock Toronto, Ontario	Aucun	2019	2022	2025

Marcia Lewis Brown – Mme Brown compte 35 ans d'expérience dans le secteur de la gestion des placements auprès d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs privés, ainsi que d'organismes de placement collectif. Elle a occupé des postes de gestion au sein de Gestion de Placements TD et d'Amundi Asset Management avant d'agir à titre de consultante privée et d'administratrice de sociétés. Elle possède les titres CFA et IAS.A. et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA). En outre, elle est titulaire d'un diplôme (M.M.) et d'une maîtrise (M.A.) en interprétation musicale et en musicologie. Mme Brown a mené une carrière professionnelle en musique pendant 10 ans avant de se lancer dans le secteur des finances. Elle a siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes du domaine des arts et fait actuellement partie du conseil d'administration de Canadian General Investments, Ltd., de La Compagnie d'opéra canadienne, de Roy Thomson Hall, de la Fondation Massey Hall et de Sistema Toronto.

David Forster – M. Forster est administrateur de sociétés et consultant. Il a été associé au sein de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. de 1987 à 2016, où il a occupé plusieurs postes de direction, dont celui d'associé directeur pour la région du Grand Toronto. Au sein de PwC, M. Forster a conseillé un grand nombre de sociétés de services financiers et a été associé responsable des relations mondiales pour une grande institution financière. À l'heure actuelle, il siège aux conseils d'une institution financière et de deux organismes sans but lucratif. M. Forster est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo. Il détient le titre de FCPA et de CPA et est titulaire du titre IAS.A.

Bryan Houston – M. Houston est associé chez Coleford Investment Management, petite entreprise spécialisée en gestion du patrimoine. Au cours de la plus grande partie de sa carrière de plus de 35 ans, il a été conseiller dans le secteur des services financiers en Amérique du Nord, avec une spécialisation en gestion de patrimoine – organismes de placement collectifs, fonds de clients privés et fonds extraterritoriaux. Il a été associé au sein de PricewaterhouseCoopers (services d'audit et de consultation) et d'IBM (services de consultation) où il a occupé plusieurs postes de direction. M. Houston est titulaire d'un CPA et d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's.

Deborah Leckman – Mme Leckman est une professionnelle chevronnée de l'investissement qui compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des caisses de retraite et de la gestion du patrimoine au détail. Mme Leckman a terminé un mandat de six ans en tant que

commissaire, administratrice et arbitre à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui a pour mandat de protéger les investisseurs, de favoriser l'équité et l'efficacité des marchés financiers et de contribuer à la stabilité financière. De plus, Mme Leckman a occupé le poste de vice-présidente principale au sein de TD Waterhouse et était auparavant responsable du programme d'actions émises dans le public de 15 milliards de dollars du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Elle est fiduciaire de divers autres régimes de retraite et fiducies de soins de santé. Mme Leckman est analyste financière agréée et détient un baccalauréat en commerce et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

Barry Pollock – M. Pollock est un professionnel chevronné du secteur bancaire. Il a pris sa retraite à titre de directeur général et chef mondial des services bancaires aux entreprises d'une grande banque canadienne. Au cours de ses 32 ans de carrière dans le domaine bancaire, il a acquis une vaste expérience de la gouvernance, de l'analyse des conflits, de l'évaluation des risques, de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques. Il a été membre de divers comités des risques chargés d'énoncer des politiques et de déceler et évaluer les risques. M. Pollock siège également à la tête du conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif, en plus de siéger au conseil d'une société d'État fédérale. Il détient le titre de CPA et de CA et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université York.

Détention de titres :

a) Fonds

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de parts de chaque catégorie des Fonds dont traite le présent rapport, et dont tous les membres du CEI, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, totalisait moins de 1 % des titres de chaque Fonds.

b) Société de gestion

Au 31 décembre 2023, le pourcentage de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de participation de la Banque CIBC dont tous les membres du CEI, pris ensemble, ont la propriété véritable, directe ou indirecte, ne dépassait pas 0,1 % de toutes les catégories ou séries de titres avec droit de vote ou de titres de participation émis et en circulation de la Banque CIBC. À la même date, aucun membre du CEI n'avait la propriété véritable, directe ou indirecte, d'une catégorie ou d'une série de titres avec droit de vote ou de titres de participation émis et en circulation de GACI.

c) Fournisseurs de services

Au 31 décembre 2023, aucun membre du CEI ne détenait la propriété véritable, directe ou indirecte, d'une quantité autre que négligeable d'une catégorie ou d'une série de titres avec droit de vote ou de titres de participation d'une personne ou d'une société qui fournit des services aux Fonds ou à la société de gestion des Fonds relativement aux activités de son fonds.

Rémunération et indemnités versées aux membres du CEI

La rémunération globale versée au CEI pour la période de douze mois allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 s'élevait à 370 000 \$, y compris les taxes applicables. La société de gestion a déclaré au CEI que ce montant a été réparti parmi les Fonds et d'autres fonds d'investissement gérés par la Banque CIBC et/ou par des membres de son groupe d'une manière que la Banque CIBC juge juste et raisonnable à l'égard des Fonds et des autres fonds d'investissement.

En date du présent rapport, chaque membre du CEI reçoit des honoraires annuels de 60 000 \$ (85 000 \$ pour le président) et une somme de 1 500 \$, plus le remboursement de ses dépenses,

pour chacune des réunions du CEI auxquelles il participe chaque année. Pendant la période de douze mois allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, le CEI s'est réuni six fois.

Le CEI examine annuellement sa rémunération en tenant compte des points suivants :

1. les pratiques du secteur, y compris les moyennes du secteur et des sondages concernant la rémunération de membres d'autres CEI fournis par la société de gestion;
2. le nombre, la nature et la complexité des Fonds à l'égard desquels le CEI agit;
3. la nature et l'étendue de la charge de travail de chaque membre du CEI, notamment l'engagement auquel l'on s'attend de chaque membre en termes de temps et d'énergie à consacrer;
4. la recommandation de la société de gestion au sujet de la rémunération du CEI.

Charte du CEI

Le 11 mai 2023, le CEI a examiné et approuvé la charte du CEI.

Questions de conflits d'intérêts

La société de gestion cerne et soumet les questions de conflits d'intérêts, ainsi que ses mesures projetées, au CEI afin qu'il les examine et rende sa décision. Selon la nature de la question, la décision du CEI doit être :

- a) soit une approbation ou un rejet,
- b) soit une recommandation positive ou négative. Dans le cadre de l'examen d'une question de conflits d'intérêts, le CEI exécute un examen d'un niveau égal sans égard au type de décision que la société de gestion lui demande de prendre et impose des conditions analogues relativement à toute approbation ou recommandation positive.

Pour chaque question de conflit d'intérêts en cours soumise par la société de gestion au CEI pendant la période de douze mois allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, le CEI a donné une approbation ou fait une recommandation positive. Ces approbations et recommandations, décrites ci-après, étaient accompagnées d'instructions permanentes permettant à la société de gestion de se livrer à l'activité de façon continue, sous réserve du respect des politiques et procédures de la société de gestion telles qu'elles ont été présentées au CEI et examinées par celui-ci. La société de gestion fournit au CEI un rapport décrivant toutes ces questions et demande au CEI de réaffirmer ces instructions permanentes au moins une fois par année.

Approbatons

Les questions de conflits d'intérêts pour lesquelles la société de gestion est tenue, conformément au Règlement 81-107 ou à des dispenses obtenues auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, d'obtenir l'approbation du CEI avant de donner suite à ces opérations sont présentées ci-après. Avant de prendre la décision de donner son approbation, le CEI est tenu de prendre en compte plusieurs facteurs, notamment la question de savoir si la mesure respecte les conditions suivantes :

- a) la société de gestion l'a proposée, libre de toute influence d'une entité liée à la société de gestion, et n'a tenu compte d'aucun facteur se rapportant à une entité liée à la société de gestion;
- b) elle correspond à l'appréciation commerciale faite par la société de gestion sans influence de facteurs autres que l'intérêt du fonds.

Tout conflit d'intérêts comporte de manière implicite la reconnaissance que la société de gestion et les Fonds pertinents ont tous un intérêt dans la question soumise à l'approbation du CEI. Le CEI estime que son rôle dans l'application des facteurs susmentionnés est de reconnaître que la société de gestion a un intérêt dans la question et de ne donner son approbation que s'il détermine que les intérêts de la société de gestion ne la mènent pas à agir d'une manière qui ne soit pas dans l'intérêt des Fonds. Pour chacune de ces questions, le CEI a donné son approbation sous forme d'instructions permanentes.

Opérations sur titres et avoirs en titres d'émetteurs liés : Les Fonds peuvent investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés à la Banque CIBC ou d'un sous-conseiller acquis sur le marché secondaire ou détenir de tels titres, et acheter des titres d'emprunt de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés à la Banque CIBC sur le marché primaire ou secondaire. Ces opérations créent un conflit d'intérêts potentiel, puisque les Fonds pourraient investir dans ces titres seulement pour aider la Banque CIBC ou le sous-conseiller.

Placements par voie de prise ferme effectués par des courtiers liés : Les Fonds peuvent investir dans les titres d'un émetteur pour lequel Marchés mondiaux CIBC inc. ou tout autre membre du groupe de la Banque CIBC (les « courtiers liés ») agissent à titre de preneurs fermes dans le cadre du placement des titres ou en tout temps pendant la période de 60 jours suivant la réalisation du placement. Ces opérations créent un conflit d'intérêts potentiel, puisque la Banque CIBC pourrait utiliser son influence pour inciter les Fonds à investir dans les titres afin de produire des revenus pour les courtiers liés ou d'assurer la vente de titres qui seraient autrement difficiles à vendre.

Opérations entre fonds : Les Fonds peuvent conclure des opérations d'achat ou de vente sur des titres avec un autre Fonds, fonds commun ou compte distinct géré par la société de gestion ou tout membre de son groupe (soit des opérations entre fonds ou opérations croisées). Ces opérations créent un conflit d'intérêts potentiel, puisque les opérations pourraient être avantageuses pour l'une des parties à l'opération entre fonds, mais pas pour l'autre.

Réalisation d'opérations sur des titres lorsque des courtiers liés agissent en qualité de contrepartistes : L'achat d'actifs auprès d'un courtier lié ou la vente d'actifs à un courtier lié, lorsque celui-ci effectue des opérations en qualité de contrepartiste, crée un conflit d'intérêts potentiel, puisque la société de gestion ou le sous-conseiller pourrait exercer son pouvoir discrétionnaire de mener à terme l'opération selon des modalités qui favoriseraient les intérêts du courtier lié plutôt que ceux des Fonds.

Placements dans des fonds de fonds – Placements dans des fonds communs : Les Fonds peuvent investir dans des fonds affiliés qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-102 et qui ne sont pas des émetteurs assujettis d'un territoire du Canada. Ces opérations créent un conflit d'intérêts potentiel, puisque les Fonds pourraient investir dans ces titres seulement au profit de la Banque CIBC ou d'une société affiliée.

Recommandations

Les autres questions de conflits d'intérêts qui ont été cernées par la société de gestion à des fins d'examen du CEI pour cette période sont présentées ci-après. Dans le cas de chacune des questions suivantes, le CEI a fourni une recommandation positive à la société de gestion, sous forme d'instructions permanentes, afin d'agir conformément aux politiques et procédures de la société de gestion pour que la résolution de conflits potentiels parvienne à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Réalisation d'opérations avec un courtier en valeurs mobilières lié : Un sous-conseiller ou la société de gestion peut effectuer des opérations au nom des Fonds par l'intermédiaire de ses courtiers en valeurs mobilières liés en leur qualité de courtiers ou de contreparties. Cela crée un

conflit d'intérêts potentiel, puisque les Fonds absorbent les frais de commission, tandis que le courtier en valeurs mobilières lié encaisse les revenus provenant des commissions versées.

Répartition des opérations : La répartition des opérations crée un conflit d'intérêts potentiel étant donné qu'un sous-conseiller pourrait répartir des opérations de manière à le favoriser au détriment de ses clients ou à favoriser un client en particulier au détriment des autres.

Utilisation des courtages des clients à titre de paiement des services d'exécution d'ordres ou des services de recherche (paiement indirect au moyen de courtages) : Ces accords de paiement indirect au moyen de courtages constituent, pour la société de gestion ou pour un sous-conseiller agissant au nom de ses clients, un moyen d'obtenir des produits ou des services (plus particulièrement, la recherche) d'un courtier en valeurs mobilières en échange de l'octroi de services d'exécution d'ordres pour les clients à ce même courtier en valeurs mobilières. Le recours au paiement indirect au moyen de courtages crée un conflit d'intérêts potentiel étant donné que la société de gestion ou un sous-conseiller pourraient s'en servir afin d'acquérir des produits ou des services à leur propre avantage plutôt qu'à l'avantage des Fonds qu'ils gèrent.

Titres avec droit de vote de la Banque CIBC : Il peut y avoir un conflit d'intérêts relativement à l'exercice du droit de vote afférent aux titres avec droit de vote de la Banque CIBC détenus par les Fonds, du fait que la société de gestion ou les sous-conseillers liés à la Banque CIBC peuvent faire face à l'option d'appuyer les décisions de la direction de la Banque CIBC ou de voter dans l'intérêt véritable des Fonds.

Évaluation des actifs d'un Fonds et correction d'erreurs relatives à la valeur liquidative : La société de gestion des Fonds a l'obligation d'utiliser des procédures de fixation des prix équitables et de cerner et de rétablir les erreurs de calcul concernant les valeurs liquidatives des Fonds. En évaluant les actifs d'un Fonds et en corrigeant les erreurs relatives à la valeur liquidative, il existe un conflit d'intérêts potentiel puisque la société de gestion pourrait être tentée de surévaluer les actifs d'un Fonds.

Attribution des frais du Fonds : La société de gestion des Fonds recouvre les frais d'exploitation des Fonds qu'elle paie pour le compte des Fonds. Il existe un conflit d'intérêts potentiel lorsque des frais d'un Fonds sont attribués, étant donné que la société de gestion pourrait choisir de privilégier un Fonds par rapport à un autre ou d'attribuer à des Fonds des frais qu'elle devrait elle-même assumer.

Conflits d'intérêts entre employés : Les employés de la société de gestion qui ont accès à de l'information qui n'est pas rendue publique concernant les Fonds et qui acceptent cadeaux et divertissements de la part de clients et de fournisseurs des Fonds sont dans une position de conflit d'intérêts.

Porteurs de parts importants : Permettre à un porteur de parts important d'investir dans un Fonds peut constituer un conflit d'intérêts étant donné que la société de gestion gagnera un revenu ou d'autres avantages tirés de l'actif investi par le porteur de parts important, alors qu'il est possible que les opérations effectuées par ce porteur de parts aient une incidence défavorable sur les autres porteurs de parts du Fonds. En conséquence, une personne raisonnable pourrait considérer que la société de gestion a un intérêt qui peut entrer en conflit avec sa capacité d'agir de bonne foi et dans l'intérêt du Fonds dans son ensemble.

Investissements dans des partenariats publics-privés : Les placements dans des titres d'emprunt émis par des partenariats publics-privés (« PPP ») recèlent des conflits d'intérêts potentiels puisque la société de gestion pourrait utiliser son influence pour décider de la présentation ou non de soumissions relativement à des investissements dans des PPP dans le but d'avantager un courtier membre du même groupe ou procéder à des investissements dans

des PPP dans le but d'atténuer des risques de crédit de la Banque CIBC, qui pourrait agir en qualité de prêteur dans le cadre de projets PPP.

Entité liée en tant que teneur de marché pour les Fonds négociés en bourse CIBC : La société de gestion des Fonds est chargée de nommer des teneurs de marché pour le compte des Fonds. Cette situation présente un conflit d'intérêts potentiel, puisque la société de gestion pourrait souhaiter prendre une décision quant à la nomination d'un teneur de marché dans le but de produire des revenus pour une entité liée.

Transfert des investissements détenus par les porteurs de parts dans des comptes enregistrés vers un autre fonds géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe : La société de gestion des Fonds est chargée d'assurer la gestion des activités et des affaires des Fonds. Cette situation présente un conflit d'intérêts potentiel, puisque la société de gestion pourrait souhaiter transférer des actifs vers un autre fonds géré par la société de gestion dans le but de produire des revenus pour la Banque CIBC ou un membre du groupe de celle-ci.

Au cours de l'exercice, le CEI a également formulé les recommandations positives suivantes :

- 29 mars 2023 – vote de GACI contre une proposition d'actionnaire de 2023 qui était contraire à la recommandation d'ISS en matière de durabilité;
- 14 août 2023 – transfert d'un mandat de fonds à un sous-conseiller externe ayant une relation commerciale de plus de 1 000 000 \$ avec un membre du groupe;
- 20 novembre 2023 – transfert d'actifs d'un fonds tiers à un fonds géré par GACI ou un membre du groupe et placement dans un fonds de fonds.

Dans chaque cas, une recommandation positive a été donnée sur le fondement que la société de gestion a fait en sorte que ces mesures :

- soient proposées par elle sans aucune influence par une entité liée à la société de gestion et sans égard à toute incidence pertinente pour une entité liée à la société de gestion;
- constituent l'appréciation commerciale faite par la société de gestion indépendamment de toute question autre que les intérêts des Fonds touchés;
- soient mises en œuvre conformément aux politiques et aux procédures applicables de la société de gestion;
- soient mises en œuvre afin d'obtenir un résultat juste et raisonnable pour les Fonds touchés.

La société de gestion est tenue de signaler aux porteurs de parts des Fonds tous les cas où la société de gestion a agi à l'égard d'une question de conflits d'intérêts sans respecter l'une des conditions imposées par le CEI dans son approbation ou sa recommandation. Le CEI est tenu d'aviser les Autorités canadiennes en valeurs mobilières s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou le CEI dans son approbation. Aucune obligation de déclaration n'a été imposée au cours de la période visée par le présent rapport.

Le présent rapport est accessible sur le site Web des Fonds à l'adresse www.cibc.com/fondsmutuels. Vous pouvez aussi demander sans frais un exemplaire en téléphonant à la Banque CIBC au numéro sans frais [1 800 465-3863](tel:18004653863) ou en écrivant à la Banque CIBC à l'adresse 81, Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7. Le présent document et d'autres renseignements concernant les Fonds sont accessibles à l'adresse www.sedarplus.ca.

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport :

Fonds mutuels CIBC

Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC

Fonds marché monétaire CIBC

Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC

Fonds de revenu à court terme CIBC

Fonds canadien d'obligations CIBC

Fonds à revenu mensuel CIBC

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Fonds mondial à revenu mensuel CIBC

Fonds équilibré CIBC

Fonds de revenu de dividendes CIBC

Fonds de croissance de dividendes CIBC

Fonds d'actions canadiennes CIBC

Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC

Fonds de petites capitalisations canadien CIBC

Fonds d'actions américaines CIBC

Fonds petites sociétés américaines CIBC

Fonds d'actions mondiales CIBC

Fonds d'actions internationales CIBC

Fonds d'actions européennes CIBC

Fonds de marchés émergents CIBC

Fonds Asie-Pacifique CIBC

Fonds petites sociétés internationales CIBC

Fonds sociétés financières CIBC

Fonds ressources canadiennes CIBC

Fonds énergie CIBC

Fonds immobilier canadien CIBC

Fonds métaux précieux CIBC

Fonds mondial de technologie CIBC

Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC

Fonds indice obligataire canadien CIBC

Fonds indice obligataire mondial CIBC

Fonds indiciel équilibré CIBC

Fonds indice boursier canadien CIBC

Fonds indice boursier américain élargi CIBC

Fonds indice boursier américain CIBC

Fonds indice boursier international CIBC

Fonds indice boursier européen CIBC

Fonds indiciel marchés émergents CIBC

Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC

Fonds indice Nasdaq CIBC

Stratégies d'investissement durable CIBC
Solution durable équilibrée de croissance CIBC

Solution durable équilibrée CIBC

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Fonds durable d'actions canadiennes CIBC

Solution durable équilibrée prudente CIBC

Fonds durable d'actions mondiales CIBC

Famille de Portefeuilles CIBC

Solutions de placement Intelli CIBC

Solution de revenu Intelli CIBC

Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC

Solution équilibrée Intelli CIBC

Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC

Solution de croissance Intelli CIBC

Portefeuilles sous gestion CIBC

Portefeuille revenu sous gestion CIBC

Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC

Portefeuille équilibré sous gestion CIBC
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC
Portefeuille croissance sous gestion CIBC
Portefeuille croissance plus sous gestion CIBC
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC

Portefeuilles FNB CIBC

Portefeuille FNB prudent CIBC
Portefeuille FNB équilibré CIBC
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC

Fonds communs Impérial

Fonds commun marché monétaire Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Fonds commun d'actions US Impérial
Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun économies émergentes Impérial

Portefeuilles axés sur la production de revenu

Portefeuille de revenu prudent
Portefeuille de revenu équilibré
Portefeuille de revenu élevé

FNB CIBC

FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC
FNB indiciel obligataire canadien CIBC
FNB indiciel obligataire mondial sauf Canada CIBC (couvert en \$ CA)
FNB indiciel d'actions canadiennes CIBC
FNB indiciel d'actions américaines CIBC
FNB indiciel d'actions américaines CIBC (couvert en \$ CA)
FNB indiciel d'actions internationales CIBC
FNB indiciel d'actions internationales CIBC (couvert en \$ CA)
FNB indiciel d'actions de marchés émergents CIBC
FNB indiciel énergie propre CIBC
FNB de dividendes canadien à faible volatilité Qx CIBC
FNB de dividendes américain à faible volatilité Qx CIBC
FNB de dividendes international à faible volatilité Qx CIBC

FNB actif d'obligations à taux variable de
qualité CIBC

FNB actif d'obligations de sociétés de
qualité CIBC

FNB à rendement flexible CIBC
(couvert en \$ CA)

FNB d'actions internationales CIBC

FNB de croissance mondial CIBC

**Fonds de titres à revenu
fixe CIBC**

Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC

Fonds de créances mondiales CIBC

Fonds d'obligations des marchés émergents
en monnaie locale CIBC